

INVITATION

vendredi 17 février 2017

Maître Thomas DROUINEAU,
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,

Monsieur Philippe LAGRANGE,
Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences sociales
de l'Université de Poitiers,

L'aumônerie du Monde Juridique,

ont le plaisir de vous inviter au colloque

Pouvoir exécutif, autorité judiciaire. Réflexion sur l'indépendance de la justice et l'articulation des pouvoirs

vendredi 17 février de 14h30 à 18h00

Faculté de Droit et des Sciences sociales
Amphithéâtre Carbonnier
Rue Sainte Opportune

www.droit.univ-poitiers.fr



Faculté

DROIT
& Sciences sociales
UNIVERSITÉ DE POITIERS


Ordre des Avocats
de Poitiers



Organisation et direction scientifique :

L'Ordre des Avocats
La Faculté de Droit et des Sciences sociales
L'Aumônerie du Monde Juridique

Renseignements et inscriptions

L'Aumônerie du Monde Juridique : 06.18.13.09.89
L'Ordre des Avocats : 05.49.88.05.35

17
Vendredi

FÉVRIER

—PROGRAMME—

Pouvoir exécutif, autorité judiciaire. Réflexion sur l'indépendance de la justice et l'articulation des pouvoirs

14h30-16h30

**Un principe parfois malmené par le pouvoir politique :
L'immovibilité des juges. L'exemple de la loi du 30 août 1883.**

Monsieur Didier VEILLON, Professeur d'histoire du droit à la Faculté de Droit et des Sciences sociales

**L'encadrement constitutionnel des rapports entre les pouvoirs
exécutifs et judiciaire sous la V^{ème} République.**

Monsieur Damien FALLON, Maître de conférences en droit public à la Faculté de Droit et des Sciences sociales

**Témoignage sur l'indépendance des juges et réflexions sur les liens
existants entre l'autorité judiciaire et le pouvoir exécutif**

Monsieur Dominique GASCHARD, Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Poitiers

Pause café - 16h30

**L'avocat au milieu du pouvoir exécutif et de l'autorité judiciaire, le
point de vue de l'avocat**

Maître Lee TAKHEDMIT, Avocat

**Philosophie de l'exercice du pouvoir en droit canon, et les rapports
entre les différents intervenants.**

Monseigneur Pascal WINTZER, Archevêque de Poitiers

Conclusion

par Maître Thomas DROUINEAU, Bâtonnier

Un moment de convivialité à la Maison des Avocats réunira les participants au colloque à partir de 19h30

